



CONCOURS **LES PRIX GAÏA / MIEUX VIVRE** DANS LE CADRE DES JOURNÉES DUX MIEUX MANGER, MIEUX VIVRE

QU'EST-CE QUE LES PRIX GAÏA?

Les Prix GAÏA est le plus important concours québécois en matière d'emballage bioalimentaire, qui récompense annuellement l'excellence et la créativité pour la chaîne de valeur en emballage : emballage (primaire, secondaire, tertiaire), manutention, logistique, points de vente.

À l'occasion de la 8^e édition des Prix GAÏA, le design durable aura une importance significative dans l'évaluation des candidats.

Nouveauté!

Parce que l'alimentation n'est plus juste une histoire de contenu, mais aussi de contenant et de répercussions – tant sur notre santé que celle de la planète – il allait de soi de rapprocher les Prix GAÏA, les Grands prix DUX et les conférences DUX+ dans une toute nouvelle formule : **Les journées MIEUX MANGER** (*les Grands Prix DUX*), **MIEUX VIVRE** (*Les Prix GAÏA*).

À l'occasion de deux journées où l'alimentation sera observée sous tous ses angles, professionnels du secteur bioalimentaire, de la nutrition, du développement durable, de l'emballage et bien d'autres secteurs pourront apprendre, partager et célébrer ce qui se fait de meilleur dans ces sphères complémentaires.

Dans une toute nouvelle formule, **la journée Mieux vivre** combinera une série de conférences inédites portant sur l'écoresponsabilité, l'emballage optimisé, le design et le développement durable, pour se clore par le **gala des prix Mieux Vivre** (anciennement les Prix GAÏA). Puisque Gaïa est la déesse de la terre, il allait de soi de positionner cette journée en réponse aux nombreux enjeux environnementaux en lien avec l'emballage.

Consultez notre [SITE INTERNET](#) pour obtenir toutes les informations sur l'événement complet

DATE ET LIEU DE L'ÉVÉNEMENT

Journée **MIEUX VIVRE** : Le gala des Prix GAÏA aura lieu à la fin du mois de janvier 2021.

COVID-19 : Pour cette édition, Les Journées DUX Mieux Manger, Mieux Vivre s'ajusteront aux directives de l'Institut national de santé publique du Québec afin de respecter les normes sanitaires en vigueur. Ainsi, tous les détails sur le déroulement (virtuel ou non) incluant le dévoilement des finalistes, les conférences, le réseautage et les gala, vous seront communiqués ultérieurement cet automne.

CANDIDATS ADMISSIBLES

Le concours LES PRIX GAÏA, est réservé exclusivement aux entreprises qui œuvrent dans et/ou pour l'industrie agroalimentaire :

- Les transformateurs agroalimentaires
- Les manufacturiers agroalimentaires
- Les producteurs de matières premières et ingrédients
- Les designers graphiques indépendants
- Les studios de design graphique
- Les agences de publicité
- Les fabricants et imprimeurs qui œuvrent dans l'industrie de l'emballage agroalimentaire
- Les restaurants
- Les magasins et entreprises d'alimentation
- Toute entreprise ayant mis en place une initiative pour contrer le gaspillage alimentaire

ADMISSIBILITÉ

Toute pièce et soumise au concours doit avoir été conçue ou emballée au Canada.

Ceci signifie que le design et le graphisme de l'étiquette, la flexographie ou le contenant doivent avoir été faits au Canada OU BIEN que le produit ait été emballé au Canada.

COMMENT SOUMETTRE UNE CANDIDATURE?

Les inscriptions aux Prix GAÏA se font en **3 temps** :

1. Pré-inscription : Inscription au concours et paiement

Vous trouverez ce formulaire [ICI](#).

Les pré-inscriptions se terminent le **08 novembre 2020 à MINUIT**

➤ À la Suite de cette pré-inscription, vous recevrez un courriel qui contiendra tous les liens, les documents et les informations nécessaires pour vous aider à compléter votre dossier de candidature.

2. Dépôt du dossier de candidature : Remplir le formulaire et envoyer les annexes obligatoires

2.1 Répondre à toutes les questions du formulaire :

- a) Vous recevrez le lien de ce formulaire dans votre courriel de confirmation à la suite de votre pré-inscription)
- b) Il vous sera possible **d'enregistrer vos réponses** et de **compléter le formulaire à différents moments**.

2.2 Envoyer vos annexes * :

- a) Vous devrez **déposer vos annexes** dans un dossier **Google Drive partagé**. Vous **recevrez le lien de ce dossier**, personnalisé selon votre catégorie, dans un **courriel qui suivra celui de confirmation lors de votre préinscription**.
- b) Vous aurez accès à ce dossier en tout temps pour y déposer vos annexes et les modifier au besoin.

La date limite pour la réception de votre dossier complet est le **15 novembre 2020 à MINUIT**

**Note: toutes vos annexes devront être accompagnées du nom de votre produit ou initiative (dans le document et dans le nom du fichier).*

3. Envoi des pièces soumises au concours :

Chaque pièce présentée devra être **envoyée en 2-3 exemplaires** pour permettre au jury de l'évaluer. Il n'est pas obligatoire d'envoyer le produit à l'intérieur de l'emballage puisque les jurys n'y goûteront pas. Seule la pièce sera évaluée.

La réception des pièces, incluant tout document pertinent pouvant contribuer à la compréhension de vos initiatives, doit se faire au **plus tard le 23 novembre 2020** (aucune pièce ne sera retournée) :

EDIKOM DISTRIBUTION

Att : Josiane Simard

880 rue Jean-Neveu | Longueuil, QC J4G 2M1

Le dossier soumis doit être signé par un représentant de la haute direction de l'entreprise ou de l'organisation.

Validation des inscriptions

EDIKOM fera un premier contrôle des dossiers d'inscription afin de vérifier qu'ils sont admissibles et qu'ils sont dûment remplis.

FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription d'un dossier aux **Prix Mieux Vivre (Les Prix GAÏA)** sont établis selon le type d'entreprise.

Grâce à la participation de **ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC**, les inscriptions du concours **Les Prix GAÏA /Mieux Vivre** seront au **tarif préférentiel de 75%** et ce, jusqu'au 15 novembre.

Types d'entreprise	Tarifs réguliers	TARIFS 75% de rabais
Petit OBNL (Moins de 1 million de chiffres d'affaires)	80 \$ + taxes par candidature	20 \$ + taxes par candidature
Grand OBNL (Plus de 1 million de chiffres d'affaires)	280 \$ + taxes par candidature	70 \$ + taxes par candidature
Institution gouvernementale (Établissements d'enseignement, hôpitaux, etc.)	80 \$ + taxes par candidature	20 \$ + taxes par candidature
Entreprise en démarrage (En affaires depuis trois ans ou moins)	140 \$ + taxes par candidature	35 \$ + taxes par candidature
Petite et moyenne entreprise	280 \$ + taxes par candidature	70 \$ + taxes par candidature
Grande entreprise	560 \$ + taxes par candidature	140 \$ + taxes par candidature

JURY

Les pièces seront évaluées par un jury d'experts en emballage, design et communication. Voir la section à cet effet sur notre [site internet](#) pour connaître les membres du jury 2021. En aucun temps les membres du jury seront autorisés à divulguer les notes d'évaluation des délibérations.

Délibérations et évaluation :

Chaque membre du jury sera tenu d'examiner toutes les candidatures reçues sur la base d'une grille d'évaluation spécifique à ce concours. Une note moyenne sera ensuite octroyée par le jury.

Pour être considéré comme finaliste dans une catégorie donnée, un candidat doit avoir reçu par les membres du jury une note moyenne de 70 points sur 100. À moins d'une égalité entre deux notes, trois finalistes seront désignés selon les trois meilleures notes sur 100 points dans chaque catégorie du concours. Le gagnant sera celui ayant obtenu le plus au score.

CATÉGORIES

Trois grandes catégories sont maintenant disponibles.

Chaque pièce et initiative doit avoir sa propre inscription. Il doit choisir sa catégorie et ensuite s'identifier selon :

1. Son type de pièces ou d'initiative
2. Sa taille d'entreprise

1. Catégorie DUX Mieux Vivre : PRODUITS

Définition : produits transformés, emballés et distribués en magasin.

Évaluation des produits sur la réduction de leur impact sur l'environnement et l'amélioration de leur design d'emballage.

1.2. Type de produit :

1.2.2. GARDE-MANGER

Produits d'épicerie

- a) Ingrédients pour cuisson et préparation (farine, bouillon, etc.)
- b) Pâtes, riz et dérivés
- c) Aliments en conserves et pots
- d) Condiments, épices, huiles, vinaigres, vinaigrettes et sauces
- e) Miels, sirops, tartinades, confitures
- f) Collations sucrées/salées, barres, céréales
- g) Cafés, thés, boissons chaudes
- h) Jus et boissons non réfrigérés

Boulangerie

- a) Pains
- b) Pâtisseries, biscuits

1.2.3. **FRIGO**

Produits laitiers

- a) Laits, crèmes, beurres, margarines
- b) Yogourts, fromages, desserts laitiers

Boissons

- a) Jus, prêts à boire et boissons froides
- b) Bières, cidres et vins

Fruits et légumes

- a) Fruits/légumes et salades préemballées

Protéines

- a) Viandes
- b) Poissons
- c) Substituts (tofu, tempeh, légumineuses, noix, etc.)
- d) Œufs, préparation à base d'œufs

Prêt à manger

- a) Plats prêts à manger/réchauffer (à base de viandes, volailles, poissons)
- b) Charcuteries
- c) Plats prêts à manger/réchauffer (substituts végétariens)

1.2.3. **CONGÉLATEUR**

Surgelés :

- a) Ingrédients, produits bruts, fruits, légumes
- b) Repas prêts à manger/réchauffer et plats d'accompagnements
- c) Crèmes glacées, desserts glacés

TAILLES D'ENTREPRISES*

1. Très Petite entreprise ou OBNL (de 1 à 9 employés et - de 1M\$ de chiffres d'affaires)
2. Petite entreprise ou OBNL (De 10 à 99 employés et - de 10M\$ de chiffres d'affaires)
3. Moyenne et Grande Entreprise ou OBNL (+ de 100 employés et + de 10 M\$ de chiffres d'affaires)

*Pour vous classer dans une catégorie, vous devez répondre aux 2 critères. Si votre chiffre d'affaires est supérieur à celui indiqué dans la catégorie sélectionnée, vous devez vous inscrire dans la catégorie supérieure.

2. Catégorie DUX MIEUX VIVRE : INITIATIVES EN EMBALLAGE :

Définition : Initiatives (en développement ou déjà en marché) en contenant d'emballage alimentaire (primaire, secondaire et tertiaire) dont l'objectif est une réduction importante de l'impact de l'emballage sur l'environnement.

2.1 Types d'initiatives :

2.1.1 Régionale

2.1.2 Nationale

2.1.3 Mondiale

2.2 Aucune taille d'entreprise de disponible pour cette catégorie

3. Catégorie DUX Mieux Vivre : INITIATIVES POUR CONTRER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE :

Définition : Cette catégorie concerne toutes les initiatives collectives pour éviter que des denrées alimentaires soient jetées et assurent une plus grande accessibilité et sécurité alimentaire.

3.1 Types d'initiatives

3.1.1. En restauration commerciale

3.1.2. En restauration institutionnelle

3.1.3 Projet d'OBNL

3.1.4 Chez les producteurs de matières premières et ingrédients

3.1.5 Dans les Magasins d'alimentation

3.2 Aucun taille d'entreprise de disponible pour cette catégorie

**Notes*

1. Si le jury l'estime nécessaire, une pièce pourra être évaluée dans d'autres catégories que celle indiquée sur le formulaire d'inscription.

2. Le jury se réserve le droit de regrouper ou de diviser des catégories au besoin.

3. Les membres du jury n'ont pas le droit de voter pour leurs pièces, s'ils ont des pièces en compétition.

GRILLES D'ÉVALUATION

Catégorie 1 : PRODUITS

Les dossiers des candidats seront évalués selon 2 grands critères et plusieurs sous critères :

Critère 1 DUX Mieux Vivre : La réduction de l'impact de l'alimentation sur l'environnement 50%

Les membres du jury analyseront les efforts de réduction de l'impact du produit sur l'environnement à travers l'ensemble des 5 étapes du cycle de vie de celui-ci : les matières premières et l'emballage, la production, le transport, l'utilisation et la fin vie.

SOUS-CRITÈRES :

1-1 : Identification et description du produit : 5%

- 1-1-A : Nom du produit
- 1-1-B : Description du produit
- 1-1-C : Liste des ingrédients
- 1-1-D : Type d'emballage et de suremballage utilisé
- 1-1-E : Liste partenaires matières premières, emballages et design

1-2 : Choix et utilisation Matières premières 10%

- 1-2-A. Choix : Garanties de naturalité des MP et part locale
- 1-2-B. Poids de l'emballage /suremballage et transport des MP
- 1-2-C. Travail d'optimisation avec les fournisseurs de MP

1-3 : Choix et utilisation des matériaux d'emballage 15%

- 1-3-A. Choix des matériaux d'emballage (mono matériau, % de matière recyclée)
- 1-3-B. Augmentation du niveau de recyclabilité
- 1-3-C. Réduction du ratio emballage /produit, poids/masse emballage

1-4 : Optimisation production 10%

- 1-4-A. Contrôle et Réduction pertes matières premières et matériaux d'emballage
- 1-4-B. Contrôle et réduction consommation eau, énergie et rejets
- 1-4-C. Optimisation des cycles de production

1-5 : Optimisation transport et durée de vie 10%

- 1-5-A. Choix logistique et distribution des produits
- 1-5-B. Optimisation de palettisation /transport
- 1-5-C. Augmentation durée de vie du produit
- 1-5-D. Récupération fin de vie de l'emballage

Critère 2 DUX Mieux Vivre: L'amélioration du design d'emballage 50%

Les membres du jury analyseront les efforts d'amélioration du design d'emballage sur les dimensions d'esthétique, de praticité, de clarté de l'information et de transparence de la communication pour les consommateurs.

SOUS-CRITÈRES :

2-1 : Esthétisme du design 15%

2-1-A : Caractère distinctif

2-1-B : Impact visuel

2-1-C : Qualité du graphisme (images, typographie, couleurs, etc.)

2-2 : Ergonomie de l'emballage 10% (*facilité de prise en main, d'utilisation pour le consommateur, forme, poids*)

2-2-A. Praticité pour le consommateur (facilité d'ouverture, conservation à l'utilisation)

2-2-B. Fonctionnalité de l'emballage

2-2-C. Optimisation de la manutention lors du transport et de la distribution

2-3 : Compréhension du produit 15%

2-3-A. Reconnaissance du produit

2-3-B. Clarté générale des informations

2-3-C. Précision de l'information nutritionnelle

2-4 : Transparence et Éthique 10%

2-4-A. Information fiable et exhaustive sur la composition du produit (détail et origine des ingrédients)

2-4-B. Information sur les méthodes de production et sur la chaîne d'approvisionnement

2-4-C. Engagement réel en matière de responsabilité sociale et sécurité alimentaire

CATÉGORIE 2 DUX Mieux Vivre : INITIATIVE EN EMBALLAGE

Les membres du jury analyseront l'initiative en emballage selon 2 critères :

1. Le niveau potentiel visé de réduction de l'impact sur l'environnement
2. La portée géographique et de marché couverts par l'initiative

Critère 1 : La réduction de l'impact de l'emballage alimentaire sur l'environnement 50%

SOUS-CRITÈRES :

1-1 : Identification et description de l'initiative : 5%

1-1-A : Nom de l'initiative

1-1-B : Description de l'initiative

1-1-C : Objectif de l'initiative : niveau d'amélioration et de nouveauté

1-1-D : Type de matériaux d'emballage et ou de suremballage utilisé

1-1-E : Liste partenaires dans l'initiative

1-1-F : Date de lancement de l'initiative ou date prévu de mise en marché

1-2 : Amélioration de l'écoconception 45%

- 1-2-A : Réduction du poids d'emballage dans l'initiative
- 1-2-B : Amélioration de la recyclabilité de l'emballage par l'initiative
- 1-2-C : Amélioration de la fonctionnalité de l'emballage par l'initiative

Critère 2 : L'impact de l'initiative 50%

- 2-1 : Degré de nouveauté et d'amélioration de l'initiative **10%**
- 2-2 : La portée de l'initiative **5%**
- 2-3 : Géographique : locale, régionale, mondiale **5%**
- 2-4 : Nombre de produits touchés potentiellement par l'initiative **5%**
- 2-5 : La pertinence de l'initiative sur le marché visé (correspond à un besoin consommateur) **10%**
- 2-6 : L'impact économique de l'initiative **5%**
- 2-7 : L'impact environnemental de l'initiative **10%**

CATÉGORIE 3 : INITIATIVE POUR CONTRER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Les membres du jury analyseront l'impact de l'initiative sur 3 niveaux :

1. Réduction du gaspillage
2. Augmentation de l'accessibilité ou de sécurité alimentaire
3. Réduction de l'impact sur l'environnement en évitant le gaspillage

Critère 1 : La réduction de l'impact de l'alimentation sur l'environnement 50%

1-1 : Identification et description de l'initiative : 5%

- 1-1-A : Nom de l'initiative
- 1-1-B : Description de l'initiative
- 1-1-C : Objectif de l'initiative : niveau de réduction
- 1-1-D : Liste partenaires dans l'initiative
- 1-1-E : Date de lancement de l'initiative

1-2 Réduction du gaspillage alimentaire 45%

- 1-2-A : Réduction des gaspillage alimentaires grâce à l'initiative
- 1-2-B : Amélioration de l'accessibilité de l'offre grâce à l'initiative
- 1-2-C : Amélioration du prix public de l'offre grâce à l'initiative

Critère 2 : L'impact de l'initiative 50%

- 2-1 : Niveau d'originalité et d'amélioration de l'initiative **10%**
- 2-2 : La portée de l'initiative **10%**
- 2-3 : La pertinence de l'initiative sur le marché visé (correspond à un besoin) **10%**
- 2-4 : L'impact économique de l'initiative **10%**
- 2-5 : L'impact environnemental de l'initiative **10%**

À GAGNER

Campagne publicitaire multiplateforme EDIKOM mettant de l'avant les lauréats 2021 (valeur de 30 000\$)

NOUVEAUTÉ !!

Cette année, avec la fusion de nos 2 concours (Les Grands Prix DUX et Les Prix GAÏA) dans le cadre des Journées DUX Mieux Manger, Mieux Vivre, nous sommes heureux de vous annoncer **la création du prix** :

DUX MIEUX MANGER, MIEUX VIVRE

Ce prix récompensera **les 3 participants qui auront eu le plus de points** pour leur produit ou initiative dans le total des 2 concours.

Nous vous invitons donc à inscrire votre produit et son contenant ou votre initiative et son processus aux 2 concours pour courir la chance de vous classer parmi les 3 entreprises qui représentent le plus la mission du Mieux Manger, Mieux Vivre de DUX.

Une belle façon de vous positionner en 360° auprès des consommateurs et de leurs démontrer que vous choisir, c'est le meilleur choix!

PRIX SPÉCIAUX

En plus des gagnants dans chaque catégorie, quelques prix spéciaux seront à gagner parmi tous les participants :

1. DUX ÉCOCONCEPTION :

Basé uniquement sur le critère 1, ce prix sera attribué à celui qui a eu la meilleure note pour ce critère, et ce, dans chaque grande catégorie.

2. DUX DESIGN :

Basé uniquement sur le critère 2, ce prix sera attribué à celui qui a eu la meilleure note pour ce critère, et ce, dans chaque grande catégorie.

3. ALIMENTS DU QUÉBEC :

Ce prix récompensera l'entreprise pour qui l'importance de produire localement fait partie de ses grandes valeurs. Le gagnant sera sélectionné en prenant en considération la mise en valeur du nouveau logo de Aliments du Québec sur son emballage (le participant doit être membre de Aliments Québec).

RESPONSABILITÉS

Déclaration sur le droit d’auteur : le candidat atteste avoir obtenu toutes les autorisations ou dispenses concernant les constituants et les sujets de la pièce inscrite au concours LES PRIX GAÏA 2021 et qu’il en est le propriétaire (ou détient l’accord du propriétaire).

EDIKOM se réserve le droit d’utiliser le matériel fourni (nom, logo, photos, etc.) dans ses publications et produits comme outil promotionnel du concours ou encore pour un reportage journalistique dans toute autre publication.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

1. Aucun document transmis dans le cadre du concours ne sera retourné à l’entreprise ou l’organisation participante. Tous les documents déposés lors de l’inscription au concours seront détruits par déchiquetage à la fin du concours.
2. Les organisateurs se réservent le droit de rejeter les dossiers d’inscription incomplets, les dossiers ne remplissant pas les conditions requises, les dossiers n’ayant pas été rédigés de façon claire ou lisible et les dossiers n’ayant pas été soumis à la date limite indiquée dans le présent document.
3. En aucun temps les membres du jury ne seront autorisés à divulguer les notes d’évaluation des délibérations.
4. Les organisateurs se réservent le droit d’utiliser ou de permettre l’utilisation des noms ou des logos des finalistes et des gagnants sans paiement de cachet, droits ou redevances et ce, aux seules fins de la promotion du concours.
5. Les organisateurs et les membres du jury traiteront de façon confidentielle tous les documents relatifs aux candidatures soumises dans le cadre de ce concours.

ASSISTER AU GALA LES PRIX GAÏA

COVID-19 : Pour cette édition, Les Journées DUX Mieux Manger, Mieux Vivre s’ajusteront aux directives de l’Institut national de santé publique du Québec afin de respecter les normes sanitaires en vigueur. Ainsi, tous les détails sur le déroulement (virtuel ou non) incluant le dévoilement des finalistes, les conférences, le réseautage et les gala, vous seront communiqués ultérieurement cet automne.

CONTACT ET QUESTIONS

L’équipe d’EDIKOM
514 990-6967, poste 221 | info@lesprixgaia.ca
615, rue Notre-Dame
Saint-Lambert (Québec) J4P 2K8